

# Ville amie des oiseaux

## Grille de notation et d'évaluation pour Ville amie des oiseaux Canada – Municipalités

### Informations importantes sur l'exercice des pouvoirs relatifs à la norme :

La présente grille de notation et d'évaluation Ville amie des oiseaux s'adresse aux municipalités de taille petite ou moyenne (moins de 15 000 habitants). La grille et le système de points diffèrent de la norme Ville amie des oiseaux pour plus grandes villes afin de refléter les contraintes propres aux municipalités moins densément peuplées.

Pour obtenir la certification Ville amie des oiseaux, une municipalité doit avoir son propre Conseil élu exerçant des pouvoirs municipaux typiques. En général, les municipalités ne disposant pas des pouvoirs législatifs pour mettre en place certaines politiques ou certains règlements peuvent démontrer l'existence de ces politiques au niveau de la MRC ou du comté tant et aussi longtemps que leur mise en œuvre est démontrée sur le territoire de la municipalité. La municipalité est aussi encouragée à exercer son leadership pour faire adopter des politiques et règlements sur son territoire.

Critère	Description	Indicateurs/preuves	Pointage
Obligatoire	Créer une équipe Ville amie des oiseaux (équipe VAO) pour faire avancer le projet. L'équipe devrait être aussi diversifiée que possible et disposer de liens avec la municipalité.	Fournir une liste des membres de l'équipe VAO, leurs affiliations et leurs coordonnées. (La liaison peut par exemple être assurée par le personnel municipal ou un conseiller).	
Obligatoire	Nous reconnaissons que l'ensemble du Canada se trouve encore sur le territoire traditionnel ou non cédé des peuples autochtones. Par respect pour ce fait et pour les droits inhérents des peuples autochtones, une perspective autochtone devrait être incluse dans ce programme. Nous encourageons les équipes VAO candidates à rechercher cette perspective dans la mesure du possible.  L'équipe VAO doit identifier et contacter les nations autochtones sur son territoire afin de les inviter à participer à la démarche.	Fournir des preuves que vous avez déterminé dans quels territoires traditionnels autochtones se trouve votre municipalité et que vous encouragez la participation de la communauté autochtone locale dans l'initiative.  Fournir le nom de la ou des nations autochtones concernées et décrire la réponse à l'invitation de participer dans l'initiative.	
Obligatoire	Adopter une résolution du Conseil soutenant les efforts de la municipalité pour devenir une Ville amie des oiseaux.	Il s'agit d'une exigence. Une résolution du Conseil garantit que le projet est connu, qu'il a été discuté au niveau du Conseil et qu'il bénéficie du soutien du Conseil.	
Obligatoire	Une fois que votre municipalité a obtenu le statut de Ville amie des oiseaux, l'équipe VAO doit fournir un bulletin annuel sur les activités liées à votre statut.	Pour les municipalités certifiées pendant la période de février ou de mai, fournir une fiche de rapport annuel avant le 1er février de l'année suivant la certification. Vous pouvez télécharger la fiche de rapport sur le site web de Ville amie des oiseaux. Pour les municipalités certifiées en novembre, fournir	

# Ville amie des oiseaux

		un rapport au 1er février, soit 15 mois après la certification.	
Obligatoire	Une fois que votre municipalité a obtenu le statut de Ville amie des oiseaux, afficher des renseignements au sujet du programme sur le site web de la municipalité, à un emplacement facile d'accès.	Fournir les liens et une preuve de publication en ligne.  Veuillez noter que cela est obligatoire une fois que votre municipalité a obtenu la certification.	
Obligatoire	Organiser un événement pour célébrer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (également dans la catégorie 3 de la norme).	Voir la catégorie 3.1. L'événement soulignant la Journée mondiale des oiseaux migrateurs peut être aussi simple ou aussi élaboré que souhaité. Des options possibles sont proposées sur le site web de Nature Canada <a href="https://www.birdday.ca/accueil">https://www.birdday.ca/accueil</a>	
Critères facultatifs	Bien que les critères ci-dessous soient facultatifs, pour obtenir le statut de Ville amie des oiseaux, un certain nombre de points doit être obtenu dans chaque catégorie de critères. Le niveau attribué à une municipalité candidate est équivalent au niveau le plus bas atteint dans chacune des trois catégories de critères ci-dessous.	En général, tous les points sont attribués en fonction des preuves à l'appui de l'action. Cependant, des points peuvent être attribués même si l'action n'est pas complétée, tant qu'il existe des preuves solides qu'un processus de mise en œuvre de l'action est en cours.  La plupart des critères comprennent la preuve d'une politique (généralement celle d'un certain niveau de gouvernement) et la preuve de la mise en œuvre de cette politique. L'exigence de politique peut être satisfaite par un niveau de gouvernement supérieur à celui de la municipalité, mais la mise en œuvre relève généralement de la municipalité.  Dans de nombreux cas, les actions pour répondre à un critère sont communautaires (et non gouvernementales). Il est recommandé, lors du processus de certification, d'identifier les actions pouvant être mises en œuvre par la communauté versus celles nécessitant la municipalité ou un autre palier de gouvernement.	Maximum de points
1.1 Réduction des menaces	Mesures réglementaires et éducatives prises pour contrôler et réduire les populations de chats (domestiques et errants) qui se promènent sans surveillance à l'extérieur :  a. Règlement limitant la libre circulation des chats domestiques à l'extérieur. (1 point)	Un point pour chaque sous-catégorie. Le sous-critère d. peut être rempli par une enquête ou un sondage auprès des résidents.	4 points

# Ville amie des oiseaux

	<p>b. Efforts coordonnés pour réduire le nombre de propriétaires de chats qui laissent leurs chats errer dehors (p. ex., campagnes d'information, enregistrement des chats, règlements interdisant de laisser les chats errer). (1 point)</p> <p>c. Dans la municipalité, une stratégie active est en place pour réduire les populations de chats sans propriétaire (chats errants) et atténuer la menace qu'ils représentent pour les oiseaux (p. ex., des programmes de stérilisations et de relogement). (1 point)</p> <p>d. L'équipe chargée du projet ou la municipalité a mis en place ou est partenaire de programmes visant à estimer le nombre ou la répartition des chats d'extérieurs afin de pouvoir suivre les progrès réalisés en matière de réduction des chats en liberté. (1 point)</p>		
1.2 Réduction des menaces	<p>Démontrer que la municipalité prend des mesures pour réduire les collisions d'oiseaux avec les fenêtres :</p> <p>a. Traiter les fenêtres des bâtiments municipaux pour atténuer les collisions d'oiseaux. (1 point)</p> <p>b. Promouvoir et encourager le traitement des fenêtres des bâtiments privés (y compris les maisons). (1 point)</p>	<p>a. Un point est attribué si la municipalité apporte la preuve qu'elle atténue le danger de collision avec les fenêtres dans ses propres bâtiments.</p> <p>b. Un point est attribué si la preuve est apportée que les particuliers atténuent les risques de collision avec les fenêtres (en traitant leurs fenêtres) et que des efforts sont faits pour augmenter le nombre de ménages qui traitent leurs fenêtres.</p>	2 points
1.3 Réduction des menaces	<p>La municipalité :</p> <p>a. A une stratégie de réduction de la pollution lumineuse et soutient les actions de</p>	<p>Un point pour la preuve de l'existence d'une politique incluant la municipalité (possiblement à un niveau plus élevé comme le comté ou à l'échelle d'une région comme une zone de ciel étoilé) ou la preuve de</p>	1 point

# Ville amie des oiseaux

	<p>réduction de la pollution lumineuse, telles qu'un programme de modernisation des lampadaires ou des installations sportives (par exemple, les terrains de soccer ou de tennis).</p> <p>OU</p> <p>b. Met en œuvre une campagne de sensibilisation pour réduire la pollution lumineuse pendant les périodes de migration.</p>	l'existence de campagnes d'éducation et de sensibilisation destinées aux résidents.	
1.4 Réduction des menaces	<p>La municipalité dispose de politiques/règlements ou des plans en cours visant à réduire ou à éliminer l'utilisation de pesticides qui nuisent directement ou indirectement aux oiseaux sur les terrains publics et/ou privés.</p> <p>Des points sont attribués pour les restrictions sur :</p> <p>a. les herbicides à des fins esthétiques (par exemple le contrôle des plantes à feuilles larges dans les cours),</p> <p>b. les pesticides pour contrôler les populations d'insectes qui sont des sources importantes de nourriture pour les oiseaux (par exemple le Bti ou les néonicotinoïdes), et</p> <p>c. la promotion et la présence de l'agriculture biologique / écologique dans la communauté.</p>	<p>Fournir une preuve de la politique et de sa mise en œuvre.</p> <p>1 point pour une politique liée aux herbicides (par exemple interdiction à des fins esthétiques).</p> <p>1 point pour une politique liée à l'utilisation de pesticides (par exemple interdiction du Bti ou des néonicotinoïdes).</p> <p>1 point pour une promotion importante de l'agriculture biologique/écologique sur le territoire.</p>	3 points
1.5 Réduction des menaces	<p>La communauté met en œuvre des actions visant à éliminer la pollution plastique dans les écosystèmes locaux.</p>	Preuve d'actions communautaires visant à réduire et à éliminer la pollution plastique des écosystèmes locaux, telles que le nettoyage des berges.	1 point
1.6 Réduction des menaces	<p>Mesures en place pour réduire les collisions ou les perturbations des oiseaux par les véhicules terrestres et aquatiques (y compris le sillage des bateaux, les</p>	Preuve de l'existence de mesures visant à protéger les oiseaux et les autres espèces sauvages contre les collisions avec les véhicules et les dommages ou perturbations qui en découlent, telles que l'affichage de limites de vitesse inférieures, la signalisation	1 point

# Ville amie des oiseaux

	machines agricoles et les véhicules de loisirs sur les plages de nidification des oiseaux).	incitant les véhicules à ralentir et les campagnes de sensibilisation.	
1.7 Réduction des menaces	La municipalité reconnaît et encourage les pratiques qui atténuent les perturbations aux oiseaux causées par les activités humaines dans les zones environnantes, par exemple en ajustant le moment de la récolte du foin pour protéger les oiseaux champêtres nicheurs, en empêchant le public d'aller sur les plages pendant les périodes de migration des oiseaux de rivage, en retirant l'équipement de pêche abandonné des lieux de pêche environnants, ou en limitant la circulation des chiens sans laisse dans les zones naturelles.	Fournir des preuves d'efforts fructueux pour protéger les oiseaux et leur habitat des types de perturbations mentionnées.	1 point
Pointage		De base - 7 points dans au moins 3 catégories Intermédiaire - 9 points dans au moins 4 catégories, dont au moins une catégorie valant 2 ou plus. Élevé - 11 points ou plus dans au moins 5 catégories. Doit inclure au moins 2 points dans les catégories 1.1 et 1.4.	13 points
2.1 Protection, restauration et résilience climatique des habitats	La municipalité dispose de politiques/stratégies et/ou de plans pour :  a) la protection de la nature ou de la biodiversité sur son territoire (local ou régional). L'expansion des zones naturelles ou la protection, le maintien et la restauration de la biodiversité régionale doivent être explicitement indiqués comme un objectif. Un exemple d'une telle politique au niveau du comté est celui des zones écologiquement sensibles.	1 point pour la politique, la stratégie ou le plan en matière de zones protégées et de biodiversité. 1 point pour la politique, la stratégie ou le plan en matière de changement climatique. 1 point pour les preuves de mise en œuvre au niveau local.  Notez que ces politiques peuvent se situer à un niveau de gouvernement supérieur à celui de votre municipalité. Cependant, pour obtenir des points, vous devez fournir la preuve de la politique de la municipalité de niveau supérieur et la preuve de la mise en œuvre au sein de votre propre communauté.	3 points

# Ville amie des oiseaux

	<p>b) faire face au changement climatique sur son territoire (peut être au niveau local ou régional). Cette politique doit inclure des mesures spécifiques d'atténuation et d'adaptation, y compris des solutions climatiques basées sur la nature. Un exemple d'atténuation et d'adaptation concernant les effets du changement climatique est la restauration des berges et l'expansion des zones humides.</p>		
<p>2.2 Protection, restauration et résilience climatique des habitats</p>	<p>Des stratégies régionales ou locales de gestion des habitats basées sur des considérations écologiques et climatiques sont mises en œuvre dans votre municipalité. Ces stratégies comprennent :</p> <p>a. preuve de l'expansion stratégique ou du maintien de la canopée dans la communauté qui intègre les besoins en matière d'habitat des oiseaux; (1 point)</p> <p>b. la protection des arbres sur les terrains privés par le biais d'un règlement sur les arbres; (1 point)</p> <p>c. l'interdiction de la gestion active de la végétation pendant la saison de nidification; (1 point)</p> <p>d. la protection et l'amélioration des zones tampons naturalisées pour les cours d'eau, tels que les ruisseaux, les rivières, les canaux et les drains municipaux, et les rivages, afin de prévenir la contamination de l'eau, de réduire l'érosion et de fournir et protéger l'habitat, y compris les couloirs reliant les zones</p>	<p>Notez que ces politiques peuvent exister au niveau régional, mais qu'elles nécessitent souvent une mise en œuvre au niveau local. Fournissez la preuve de la mise en œuvre de chaque action. Un point par action.</p> <p>Pour a. preuve de la couverture végétale et preuve d'une politique visant à étendre ou à maintenir la couverture végétale en utilisant des arbres indigènes et adaptés à la région. Pour b. preuve d'un règlement sur les arbres qui les protège en tant que valeur publique contre les propriétaires privés qui les abattent sans permis. Pour c. preuve que les employés municipaux prennent des mesures pour éviter les oiseaux nicheurs lors de l'entretien ou de la gestion des habitats pendant la saison de reproduction. D. concerne les terres périphériques, telles que les zones rurales associées à la municipalité, ou le littoral, où il existe des preuves d'efforts visant à protéger les cours d'eau et les zones côtières, et à restaurer leur qualité et leur fonction.</p>	<p>4 points</p>

# Ville amie des oiseaux

	naturelles, les plages naturelles, etc. (1 point)		
2.3 Protection, restauration et résilience climatique des habitats	Il existe une zone importante pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO) au sein ou à proximité de la municipalité. Un partenariat local promeut la protection et l'intendance de cette zone. La communauté locale est impliquée dans l'intendance ou la promotion de la ZICO.	Un point est accordé s'il existe une ZICO à proximité (20 km) et si la communauté locale est impliquée dans la gestion ou la promotion de la zone (par exemple, l'écotourisme). Ce critère peut être satisfait s'il existe des informations sur la ZICO sur le site web de la municipalité.	1 point
2.4 Protection, restauration et résilience climatique des habitats	La municipalité a un jardin public ou un habitat pour attirer les oiseaux et les insectes et qui sert d'exemple pour les résidents pour leurs propriétés privées.	Fournir la preuve du projet. Un jardin de pollinisateurs ou un jardin sauvage sont des exemples de projets.	1 point
2.5 Protection, restauration et résilience climatique des habitats	Démontrer une vaste participation de la communauté (propriété privée, écoles, etc.) à des initiatives visant à encourager l'habitat des plantes indigènes favorables aux oiseaux sur les propriétés privées, comme l'agriculture biologique ou écologique, la création d'un habitat pour les pollinisateurs, la restauration des milieux humides, etc.	Un point si vous apportez la preuve d'une "vaste participation de la communauté" à au moins une initiative d'envergure qui encourage l'augmentation de l'habitat de la faune sauvage sur les terres privées. Par exemple, les villes amies des abeilles ou des monarques ou les projets ALUS seraient tous admissibles. Il est nécessaire de démontrer que les initiatives montrent l'engagement de plusieurs ménages ou entreprises.	1 point
2.6 Protection, restauration et résilience climatique des habitats	Mise en œuvre de projets au sein de la municipalité visant à augmenter ou à améliorer l'habitat de reproduction ou de halte migratoire des espèces prioritaires pour la conservation des oiseaux conformément au plan régional de conservation des oiseaux. Exemples d'espèces : espèces en péril (par ex., le Martinet ramoneur et l'Hirondelle rustique) et autres insectivores aériens, Sturnelle des prés ou l'Hirondelle	Un point est attribué s'il existe des projets actifs tels que ceux suggérés dans la description du critère. Ces projets peuvent être menés par des individus ou des groupes de la communauté. Pour obtenir des informations sur les régions de conservation des oiseaux et leurs espèces prioritaires, consultez le site : <a href="https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/regions-strategies.html">https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/regions-strategies.html</a>	1 point

# Ville amie des oiseaux

	bicolore, et des oiseaux de rivage. Exemples d'actions : fournir des logements (par exemple, maintenir des condos pour l'Hirondelle noire ou des nichoirs pour l'Hirondelle bicolore) ou maintenir une production de foin respectueuse des oiseaux.		
Pointage		De base - 5 points dans au moins 3 catégories Intermédiaire - 7 points dans au moins 4 catégories Élevé – 9 points ou plus dans au moins 5 catégories. Doit inclure au moins 2 points dans les catégories 2.1 et 2.2.	11 points
3.1 Sensibilisation et éducation de la communauté	Organiser chaque année un événement dans le cadre de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs pour célébrer les oiseaux dans votre municipalité.	Il s'agit d'une action obligatoire pour ce programme. Pour présenter une demande, la municipalité doit organiser un événement pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Vous devez fournir une preuve de l'événement ainsi que du soutien et de la promotion de la municipalité. Voir <a href="https://www.birdday.ca/accueil">https://www.birdday.ca/accueil</a> pour des idées.	2 points
3.2 Sensibilisation et éducation de la communauté	Des programmes éducatifs visant à faire participer les enfants et les jeunes et à les aider à se familiariser avec les oiseaux sont présents dans la municipalité. Les adultes de la communauté offrent aux enfants et aux jeunes des occasions de se renseigner sur les oiseaux et de les apprécier.	Un point est accordé si la présence de programmes est attestée. Un deuxième point est accordé s'il existe des preuves d'une participation généralisée, comme la preuve de l'adhésion ou du nombre de participants aux programmes.	2 points
3.3 Sensibilisation et éducation de la communauté	La municipalité (ou les partenaires de l'équipe VAO, le cas échéant) promeut et met à la disposition de ses résidents et visiteurs des informations liées au programme Ville amie des oiseaux et sur les moyens d'aider les oiseaux. Exemples : création d'un habitat naturel sur leur propriété, entretien des mangeoires et atténuation des menaces pour les oiseaux.	Un point si vous pouvez fournir des preuves des ressources numériques ou papier, ainsi que des preuves de l'intérêt et de la connaissance du public à leur égard (p. ex., activités sur les médias sociaux).	1 point

# Ville amie des oiseaux

<p>3.4 Sensibilisation et éducation de la communauté</p>	<p>La municipalité (et/ou les partenaires de l'équipe VAO, le cas échéant) installe dans les lieux publics des panneaux d'information sur les oiseaux de la communauté et les avantages des actions respectueuses des oiseaux. Cette démarche a pour but d'encourager les résidents locaux à prendre des actions pour aider les oiseaux.</p>	<p>Un point sur la base de la preuve des installations (par exemple, photos, reportages ou communiqués).</p>	<p>1 point</p>
<p>3.5 Sensibilisation et éducation de la communauté</p>	<p>Il existe au moins un lieu d'observation des oiseaux près de la municipalité qui dispose d'infrastructures permettant l'observation et l'appréciation des oiseaux (p. ex., panneaux, sentiers et tours d'observation). Le public doit pouvoir trouver facilement de l'information en ligne sur les zones ou les sentiers d'observation des oiseaux et la manière d'y accéder.</p>	<p>Un point est attribué si vous fournissez la preuve de l'existence d'une zone locale d'observation des oiseaux accessible au public, une brève description des infrastructures (sentiers, tour d'observation, etc.), et la manière dont on peut accéder à la zone.</p>	<p>1 point</p>
<p>3.6 Sensibilisation et éducation de la communauté</p>	<p>Il existe des ressources au sein de votre municipalité pour aider les résidents ou les visiteurs à apprécier et observer les oiseaux dans votre communauté, comme des listes, des guides d'oiseaux experts, des clubs, etc. Ces ressources sont facilement accessibles.</p>	<p>Un point sur la base des preuves fournies concernant les ressources.</p>	<p>1 point</p>
<p>3.7 Sensibilisation et éducation de la communauté</p>	<p>Pour votre municipalité, il existe une ou plusieurs entreprises qui promeuvent et adoptent des pratiques respectueuses des oiseaux (par exemple, vendre ou offrir du café respectueux des oiseaux, vendre des films de traitement des fenêtres, vendre des produits qui favorisent ou soutiennent l'observation des</p>	<p>Pour obtenir un point, vous devez fournir la preuve que des entreprises de votre région ont des pratiques respectueuses des oiseaux ou que votre site web contient des informations sur les produits respectueux des oiseaux.</p>	<p>1 point</p>

# Ville amie des oiseaux

	oiseaux, faire des démonstrations de pratiques respectueuses des oiseaux, etc.) Dans le cas d'une municipalité sans entreprises, les sites web/pages d'atterrissage de différents groupes partenaires reconnaissent ou incluent des liens vers des produits respectueux des oiseaux.		
3.8 Sensibilisation et éducation de la communauté	Une espèce d'oiseaux emblème de votre municipalité a été sélectionnée par un processus de participation du public.	Pour obtenir un point pour ce critère, vous devez fournir le nom de l'espèce emblème de votre municipalité, la preuve de son statut et la description du processus de sélection.	1 point
3.9 Sensibilisation et éducation de la communauté	Des programmes de science citoyenne sont en place pour faire le suivi des populations d'oiseaux dans votre municipalité, par exemple le recensement des oiseaux de Noël, les soirées des Martinets, la surveillance des marais et le <i>Global Bird Rescue</i> . La participation du public à ces programmes est encouragée par les médias locaux ou les médias sociaux.	Pour obtenir un point, vous devez fournir une liste des programmes de science citoyenne liés aux oiseaux dans votre municipalité ou à proximité. Ces programmes sont promus par divers médias.  Un engagement important de la population à plusieurs de ces projets permet d'obtenir un 2 <sup>e</sup> point.	2 points
Pointage		Tous les niveaux doivent faire 3.1 De base - 6 points dans au moins 3 catégories Intermédiaire - 8 points dans au moins 5 catégories Élevé – 10 points ou plus dans au moins 6 catégories.	12 points
Grand total		Points minimums pour atteindre les différents niveaux De base 18 (50%) Intermédiaire 24 (67%) Élevé 30 (83%)	Pointage total possible = 36